

Bureau du 15 décembre 2003

Décision n° B-2003-1953

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit l'Épine et appartenant aux consorts Roesch**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le dossier, concernant l'acquisition par la Communauté urbaine en vue de l'élargissement du boulevard du Raquin à Chassieu et de la réalisation d'un fossé, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 793 mètres carrés environ, située lieu-dit l'Épine à Chassieu, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 26 de la section BV et appartenant aux consorts Roesch, est soumis au Bureau.

Aux termes du compromis présenté au Bureau, les consorts Roesch céderaient le bien en cause, occupé suivant le bail rural par monsieur Jousserand, au prix de 19,82 € le mètre carré, soit 15 717,26 € admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'avis des services fiscaux ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 823 individualisée le 7 juillet 2003 pour un montant de 690 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2004 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 15 717,26 € pour l'acquisition et à hauteur de 960 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,